



Ville de  
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMES  
-----  
ARRONDISSEMENT DE NICE  
-----  
MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	15
votants	18

Le mercredi 30 novembre 2022 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2022

### DELIBERATION

N° 115/2022

Demande de subvention  
au Département pour la  
réhabilitation du local de  
permanence rue Malacria

**PRÉSENTS :** Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Marylène WALKOWIAK, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, André IPERT, Michel BRAUN. **ABSENTS EXCUSÉS :** Colette BENOUAHAB donne pouvoir à Paul REY, Geneviève IDDA donne pouvoir à Marie-Lou ALLAVENA, Isabelle SAUVE donne pouvoir à Thierry GUIDO.

**ABSENTS :** Danielle GASTALDI

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Thierry GUIDO

Rapporteur : Sébastien OLHARAN

Les intempéries des 02 et 03 octobre 2020 en lien avec la tempête Alex ont dégradé de nombreux locaux communaux, notamment le local de permanence rue Malacria.

Le montant des dépenses pour cette opération est de 47 273,55 € HT.

**Monsieur le Maire** présente le plan de financement joint à la présente délibération et sollicite l'aide du Département à hauteur de 70% du montant total HT, afin de financer cette opération.

**Le Conseil Municipal**, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

**APPROUVE** la demande de subvention au Département.

**AR Prefecture**

006-210600235-20221130-2022\_182-DE  
Reçu le 05/12/2022

**APPROUVE** le plan de financement.

**AUTORISE Monsieur le Maire** à lancer cette opération.

**INDIQUE** que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2022 en section d'investissement aux chapitre et article correspondants.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication  
et transmission en Préfecture le

Le Maire

Sébastien OLHARAN